



Un assainissement prioritaire et exemplaire

Discours de M. W. Geiger, Sous-directeur de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP)

Mesdames, Messieurs,

En tant que représentant de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, je me réjouis particulièrement du démarrage d'un projet qui, à terme, vise à redonner davantage d'eau dans le Doubs.

Pour notre office, ce projet représente un assainissement prioritaire et une réalisation exemplaire.

Un projet prioritaire parce que l'augmentation de la dotation va revaloriser l'hydrosystème du Doubs et de toute une région inscrite à l'Inventaire fédéral des paysages, des sites et des monuments historiques. L'amélioration écologique de l'un des derniers sanctuaires naturels de Suisse marque une étape importante pour la préservation des biotopes d'importance nationale.

Une réalisation exemplaire parce que l'installation d'une turbine au barrage du Châtelot permet d'améliorer la situation écologique dans le Doubs tout en garantissant l'exploitation rationnelle d'une source d'énergie renouvelable. Le projet du Châtelot est ainsi un exemple concret de développement durable, qui tient compte des impératifs

environnementaux, économiques, et également sociaux-culturels comme le montrera M. David Eugen, de la Fondation suisse pour le paysage tout à l'heure.

Un projet exemplaire aussi par l'esprit de concertation qui a présidé sa conception et sa réalisation. Dans le contexte économique actuel, les discussions entre protecteurs de la nature et producteurs d'électricité ont toujours été sous-tendues par la volonté de trouver un consensus. Cette volonté s'illustre aussi au niveau du montage financier qui regroupe des bailleurs de fonds français et suisses, des services publics et des entreprises ainsi que des organisations non gouvernementales. Le projet du Châtelot constitue également le premier exemple d'un assainissement international co-financé par la Confédération.

Trouver avec toutes les parties concernées une solution écologiquement, économiquement et socialement supportable: c'est cette politique de concertation que l'OFEFP veut soutenir lors d'assainissements d'installations hydrauliques. Nous espérons que l'exemple de l'usine du Châtelot fera école et inspirera d'autres exploitants de la force hydraulique.

Au nom de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, je vous félicite pour l'excellence de votre travail et vous remercie d'avoir redonné au Doubs un peu de sa vie naturelle, ce dont toute la région profitera. Je remercie celles et ceux qui se sont

engagé(e)s et impliqué(e)s afin de finaliser ce projet et qui voient aujourd'hui leurs efforts récompensés. J'adresse en particulier mes remerciements à la Commission mixte de la pêche et de la protection des milieux aquatiques qui, en signant il y a quelques années déjà la charte de Maîche - un document qui fixe les modalités de turbinage permettant d'atténuer les éclusées - a initialisé la démarche d'assainissement.

Ce que nous avons appelé le PAD ou « Plan d'Assainissement du Doubs » est désormais devenu le « Programme d'Action du Doubs ». Je lui souhaite d'ores et déjà bonne route et plein succès.